

TEST SAS

Société par actions simplifiées au capital de 7.000 Euros

Siret : en cours d'immatriculation

20, rue du Coin – 75012 PARIS

ACTE DE NOMINATION DU PRESIDENT (SAS)

EN COURS DE CONSTITUTION

Les soussignés :

Associé personne physique

M. XXXXX demeurant FFFFF né le 00/00/0000 à GGGG de nationalité iiiii

Associé personne morale

La société HHHHH *+forme juridique* au capital de 000000 euros ayant son siège social à BBBB immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro PPPP RCS 123456789 représentée par YYYYY agissant en qualité de GERANT ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société TEST SAS pour désigner d'un commun accord le premier président de la société, conformément aux dispositions de l'article XXX des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I – Nomination du président

Les soussignés nomment en qualité de président de la société :

M. AAAAA demeurant à KKKKK (ou : la Société MMMMM, représentée par M. UUUU) pour une durée indéterminée,

OU

pour une durée de XXX ans

qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,

et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre IV des statuts.

III – Rémunération du président

La rémunération du président est fixée selon les modalités suivantes

Ou :

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à

Le

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signature des actionnaires

2 exemplaires sont nécessaires pour l'immatriculation de la société.

Tous les associés signent l'acte de nomination du Président.

Le Président même non actionnaire signe également l'acte en précédant sa signature de la mention manuscrite "lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de Président".